



**Pour visualiser les exigences des FCSI<sup>MD</sup> en matière de contribution au secteur, le Code de déontologie et la licence d'utilisation de la marque déposée FCSI<sup>MD</sup>, veuillez vous référer à la section Professionnels de la finance sur le site des FCSI<sup>MD</sup> au [www.fcsi.ca](http://www.fcsi.ca).**

#### MODALITÉS DE PAIEMENT

Les droits doivent être réglés en dollars canadiens. Le paiement peut être fait par mandat, par chèque certifié, par chèque (corporatif) de l'employeur ou par carte de crédit (Visa, MasterCard ou AMEX). Les chèques et mandats doivent être libellés à l'ordre de Formation mondiale CSI. Les demandes doivent être accompagnées du paiement approprié afin de permettre le traitement de votre inscription. **Note : Tous les frais sont taxables ainsi que non remboursables. Veuillez référer au [https://www.csi.ca/student/fr\\_ca/student/policies/fees.xhtml#taxes](https://www.csi.ca/student/fr_ca/student/policies/fees.xhtml#taxes) - Renseignements fiscaux.**

**IMPORTANT : Veuillez inclure les Frais de renouvellement de licence 275,00 \$.**

Si vous détenez 2 de ces titres professionnels de CSI ou plus en règle (FCSI<sup>MD</sup>, CIWM, PFP<sup>MD</sup>, CIM<sup>MD</sup> ou MTI<sup>MD</sup>), vous pourriez être éligible pour un rabais :

Nombre de titres en règle de CSI que vous détenez	1	2	3	4
Rabais par titre	\$0	\$50	\$100	\$150
<b>Coût par titre après le rabais</b>	<b>\$275</b>	<b>\$225</b>	<b>\$175</b>	<b>\$125</b>

Les renouvellements tardifs, à l'intérieur des 12 mois suivant la date prescrite, sont assujettis à des frais de retard de 50 \$.

**Si vous n'avez pas renouvelé votre titre dans les 12 mois suivant la date prescrite, vous devrez assumer des frais de retard de 50 \$, des frais de réintégration de 275 \$ et des frais de renouvellement de 275 \$. Vous devrez également prouver que vous avez répondu aux exigences relatives à l'apport au secteur et ce, pour toutes les années pendant lesquelles vous n'avez pas renouvelé votre titre. Pour ce faire, vous serez tenu de produire des pièces justificatives pour démontrer que vous avez effectué les heures d'apport au secteur requises.**

Paiement par :  Mandat  Chèque certifié  Chèque (corporatif) de l'employeur, au montant de : \_\_\_\_\_ \$

Veuillez facturer :  N° de compte d'entreprise (seulement si le payeur est l'employeur) N°: \_\_\_\_\_ \$

Paiement par carte de crédit :  Visa  MasterCard  Amex \_\_\_\_\_ \$

N° de la carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration (mois/année) : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Veuillez cocher cette case si vous envoyez votre demande par télécopieur. Si vous télécopiez ce formulaire, vous devez payer par carte de crédit. Les demandes envoyées à la fois par télécopieur et par la poste peuvent donner lieu à une double facturation.

**REMARQUE :** Afin de respecter les normes PCI (Payment Card Industry), CSI n'acceptera pas les formulaires reçus par courriel qui renferment de l'information relative au paiement. Ces formulaires seront supprimés immédiatement. Pour éviter les retards, veuillez nous transmettre votre formulaire par télécopieur ou par la poste.